

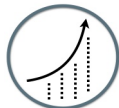
ACCUEILLIR DES ARTISTES OU DES SPECTACLES ETRANGERS

Fondamentaux, actualité sociale et sécurisation des contrats

14 heures - 780 €



à distance



9/10 satisfaction

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur. Comptable d'une structure de spectacle vivant. Directrices/directeurs artistiques. Toute personne chargé/e de la gestion des contrats pour l'accueillir d'artistes étrangers.

PRE-REQUIS

Etre en charge de l'organisation de spectacles, notamment sur le plan contractuel.

OBJECTIFS

- Maîtriser la complexe réglementation en matière d'accueil d'artistes et de spectacles
- Comprendre les enjeux contractuels, fiscaux et sociaux lors que vous concluez des contrats avec des artistes ou producteurs étrangers
- Mettre en oeuvre des procédures internes pour simplifier ces problématiques
- Sécuriser vos pratiques afin d'éviter le risque contentieux, fiscal et social

CONTENU DÉTAILLÉ

- Problématique et actualités juridiques, fiscales et sociales, en lien avec la crise sanitaire
- Les conditions pour le séjour et le travail des artistes en France :
 - les visas
 - les autorisations de travail
- Le droit du travail applicable aux artistes étrangers
- Les aspects sociaux et fiscaux :
 - la législation applicable en matière de cotisations sociales
 - la retenue à la source

- Les contrats d'achat de spectacles étrangers :
 - la fiscalité (TVA et retenue à la source)
 - le détachement
 - les vérifications à effectuer
 - les spécificités du contrat

Les questions relatives aux tournées aux déplacements d'artistes français à l'étranger ne seront pas abordées lors de cette formation.

INTERVENANT/E EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Actualité sociale, juridique et réglementaire dans le spectacle vivant
- La négociation collective dans les structures culturelles

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Pour tout autre public que celui cité en page 1, nous consulter.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©